

## Cahier des charges des entraîneurs

### Saison 2012/2013

Ce cahier des charges devra être accepté par l'entraîneur qui se présente pour le coaching d'une équipe.

Il a pour objectifs de

- Définir les droits et devoirs des entraîneurs
- Mettre en avant les attentes du club
- Mettre en valeur la motivation des entraîneurs

#### Vie sportive

- Etre présent : l'absence doit être un cas de force majeure.
- Le comité fixe les objectifs à atteindre pour la saison, en accord avec l'entraîneur.
- L'entraîneur peut présenter à son équipe les objectifs donnés par le comité et leur évolution tout au long de l'année.
  - Une fiche personnalisée pour chaque joueur, réalisée par le comité, sera remplie et mise à jour régulièrement dans l'année (objectifs personnels, évolution...) grâce à 3 « rendez-vous de progression » (Toussaint, février, fin de saison).
  - Les entraîneurs pourront mutualiser certains de leurs exercices en les partageant sur le site internet du club.
  - Les entraîneurs doivent participer à la vie du club lorsqu'il s'agit de leur créneau d'entraînement, pour les réunions, tournois internes et tous autres évènements organisés en semaine.
  - Le match d'une équipe la veille ou le lendemain d'un entraînement ne doit pas être un motif d'annulation de l'entraînement.
    - C'est à l'entraîneur de motiver ses joueurs.
    - Les éventuels changements d'équipe d'un joueur/d'une joueuse doivent se faire après discussion entre les 2 entraîneurs concernés et le Comité doit en être informé.

#### Défraiement

- Entraînement non assuré = entraînement non défrayé
- Les entraîneurs sont une équipe : un entraînement remplacé sera soit rendu, soit reporté d'un défraiement à l'autre.
  - Si la trésorerie le permet, un geste peut être envisagé en fin d'année selon l'implication et sur appréciation du comité.

## Formation

- La progression des équipes passe aussi par l'amélioration des entraîneurs. Ils suivront une formation chaque année (aux frais du club) jusqu'au R2. Il s'agit de donner de l'importance à l'entraîneur en misant sur lui.
- Un roulement des entraîneurs entre les équipes sera mis en place après 2 à 4 ans pour faire évoluer les méthodes.
- La formation théorique d'arbitrage sera proposée également en + de la formation R1 ou R2 ou en remplacement pour un diplômé R2.
- Un entraîneur qui a le diplôme R2 et l'arbitrage n'aura pas d'obligation de formation.

## Vie administrative

- Il appartient aux entraîneurs de gérer le matériel disponible dans les gymnases, et de remonter tout dysfonctionnement (perte, dégradation...).
- Les entraîneurs sont le relai entre le comité et leur équipe. Ils doivent transmettre les messages du comité à leur équipe, et inversement faire remonter les éventuelles demandes et remarques, et diffuser les événements du club.
- Les fiches de progression seront remises au comité pour le suivi en fin de saison.
- Les entraîneurs auront l'obligation d'être présents à 2 rendez-vous dans l'année : réunions de comité en semaine pour faire le point sur les fonctionnements et dysfonctionnements éventuels (en + de la réunion de sélection).
- Les joueurs seront consultés par le comité en cours d'année par écrit pour faire le point sur les atouts et les points perfectibles lors des entraînements.

## Annexe :

- L'entraîneur doit être prévenu de l'absence de ses joueurs le plus tôt possible.
- Envoyer le capitaine en formation théorique d'arbitrage.
- L'entraîneur pourrait avoir à sa disposition une trousse de secours.